

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU MARDI 11 OCTOBRE 2016

PROCÈS-VERBAL de la réunion ordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville de Clermont, le 11 octobre 2016 à 20 heures.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents : *M. Luc Cauchon, conseiller*
M. Jean-Marc Tremblay, conseiller
Mme Solange Lapointe, conseillère
M. Bernard Harvey, conseiller

Sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon

Étaient également présents :

Mme Brigitte Harvey, directrice générale
M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint et directeur des travaux publics

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR **RÉSOLUTION NO. 10899-10-16**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DUMENT RÉSO-LU QUE l'ordre du jour présenté soit adopté en conservant la mention « affaires nouvelles ».

- 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 26 septembre 2016**
- 4. Appel d'offres et soumissions**
 - Remise des procès-verbaux de l'ouverture des soumissions du 11 octobre 2016
 - 4.1 Octroi de la soumission pour la fourniture d'huile à chauffage 2016-2017
 - 4.2 Octroi de la soumission pour la fourniture de sable abrasif d'hiver 2016-2017
 - 4.3 Octroi de la soumission pour la fourniture de sel à chemin 2016-2017
- 5. Administration, finances et ressources humaines**
 - 5.1 Octroi d'aides financières
 - 5.2 Délégations et représentations
 - 5.3 Les Fleurons du Québec – Adhésion à la 12^e édition 2017-2019
 - 5.4 Aide financière – Tournoi de curling Challenge Casino de Charlevoix
 - 5.5 Transport collectif – Compétence à la MRC de Charlevoix-Est
- 6. Travaux Publics**
- 7. Urbanisme et environnement**
- 8. Sécurité incendie**
- 9. Loisirs, culture et tourisme**
 - 9.1 Mandat à Robitaille Larouche Déry – Aréna de Clermont
 - 9.2 Demande d'aide financière au Ministère de la Culture et des Communication – Projet de relocalisation de la bibliothèque municipale
- 10. Avis de motion et règlements**
- 11. Comptes**
 - 11.1 Ratification des déboursés et salaires de septembre 2016
 - 11.2 Autorisation de paiement des comptes à payer au 30 septembre 2016
- 12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13. Levée de l'assemblée**

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU MARDI 11 OCTOBRE 2016

3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAL RÉSOLUTION NO. 10900-10-16

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal acceptent le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 26 septembre 2016 et ce avec dispense de lecture; une copie dûment certifiée leur a été remise dans les délais prescrits à l'article 333, alinéa 2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19).

4. APPEL D'OFFRES ET SOUMISSIONS

Remise des procès-verbaux de l'ouverture des soumissions du 11 octobre 2016

4.1 SOUMISSION POUR LA FOURNITURE D'HUILE À CHAUFFAGE 2016-2017 RÉSOLUTION NO. 10901-10-16

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont a procédé par appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des prix d'huile à chauffage et de carburant diesel pour la prochaine année;

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue a été ouverte le 11 octobre 2016;

CONSIDÉRANT QUE le prix de soumission est basé sur l'OBG, le coût de transport et les taxes applicables;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont accepte la soumission de la compagnie Coop Fédérée / Énergies Sonic se détaillant ainsi :

Coût total de la soumission : 53 463,37 \$ incluant le coût du transport pour huile à chauffage, diesel d'été et d'hiver à 0.0075 \$/litre + taxes.

QUE la présente résolution soit adressée à la **Coop Fédérée - Énergies Sonic**, 2190 boul. de Comporté, La Malbaie (Québec) G5A 1N2.

4.2 SOUMISSION POUR LA FOURNITURE DE SABLE ABRASIF D'HIVER 2016-2017 RÉSOLUTION NO. 10902-10-16

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont a procédé par appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des prix pour la fourniture du sable pour abrasif d'hiver;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été ouvertes le 11 octobre 2016;

CONSIDÉRANT QUE la soumission la plus avantageuse a été présentée par la compagnie Fernand Harvey & Fils Inc.;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont retient la soumission présentée par la compagnie Fernand Harvey & Fils Inc. au prix de 4,90 \$ la tonne métrique et totalisant la somme de 6 197,15 \$ (taxes incluses).

La Ville de Clermont tient à remercier tous les soumissionnaires.

QUE la présente résolution soit adressée à **Fernand Harvey & Fils Inc.**, 7 rue Desbiens, Clermont (Québec) G4A 1B8, à **Aurel Harvey & Fils Inc.**, 555 rue St-Étienne, La Malbaie (Québec) G5A 1J3, à **Jocelyn Harvey Entrepreneur Inc.**, 2480 boul. de Comporté, La Malbaie (Québec) G5A 1N3 ainsi qu'à **Béton Dallaire Ltée**, 14 route 138, Saint-Aimé-des-Lacs (Québec) G0T 1S0.

**4.3 SOUMISSION POUR LA FOURNITURE DE SEL À CHEMIN 2016-2017
RÉSOLUTION NO. 10903-10-16**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont a procédé par appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des prix concernant la fourniture et la livraison de chlorure de sodium (sel de déglacage) pour la saison d'hiver 2016-2017;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues ont été ouvertes le 11 octobre 2016 et que la soumission conforme la plus avantageuse a été présentée par la compagnie Compass Minerals Canada Corp. :

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont accepte la soumission de la compagnie Compass Minerals Canada Corp. au coût 92,73 \$ la tonne métrique, plus les taxes applicables, totalisant une somme estimée de 69 300,60 \$.

La Ville de Clermont tient à remercier tous les soumissionnaires.

QUE la présente résolution soit adressée à **Compass Minerals Canada Corp.**, 577 rue Notre-Dame, bureau 209, Repentigny (Québec) J6A 2T6, **Jocelyn Harvey Entrepreneur Inc.**, 2480 boul. de Comporté, La Malbaie (Québec) G5A 1N3, à **Mines Seleine, division de K+S Sel Windsor Ltée**, 755, boul. St-Jean, suite 700, Pointe-Claire (Québec) H9R 5M9, à **Aurel Harvey & Fils Inc.**, 555 rue St-Étienne, La Malbaie (Québec) G5A 1J3 ainsi qu'à **Béton Dallaire Ltée**, 14 route 138, Saint-Aimé-des-Lacs (Québec) G0T 1S0.

5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

**5.1 OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES
RÉSOLUTION NO. 10904-10-16**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont accorde les aides financières suivantes :

- La Garde Paroissiale de Clermont 150 \$
Aide financière – Clinique de sang du 28 novembre 2016
- Les Chevaliers de Colomb – Conseil 6466 100 \$
Aide financière – soirée bénéfice du 15 octobre 2016

**5.2 DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS
RÉSOLUTION NO. 10905-10-16**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont accepte la délégation et représentation suivante :

- Fonds régional en infrastructures de loisirs 100 \$
Souper bénéfice – 24 novembre 2016
- Municipalité Baie-Sainte-Catherine 100 \$
Croisière bénéfice petit chemin fleuve et fjord – 15 octobre 2016

**5.3 LES FLEURONS DU QUÉBEC – 12^e ÉDITION 2017-2019
RÉSOLUTION NO. 10906-10-16**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DUMENT RÉ-SOLU QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont renouvelle son adhésion aux Fleurons du Québec, dans le cadre de la 12^e édition (2017-2019).

QUE la présente résolution soit adressée à Corporation Les Fleurons du Québec, 3230 rue Sicotte, Local E-300 ouest, St-Hyacinthe (Québec) J2S 7B3.

**5.4 AIDE FINANCIÈRE VIA LE PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS AMÉLIORANT LES MILIEUX DE VIE – TOURNOI DE CURLING CHALLENGE CASINO DE CHARLEVOIX
RÉSOLUTION NO. 10907-10-16**

ATTENDU QUE le Club de Curling Nairn est un organisme à but non lucratif, ayant pour mission d'offrir une activité de curling à la population charlevoisienne et ce depuis plus de 50 ans;

ATTENDU QUE le Challenge Casino de Charlevoix est un tournoi de curling regroupant 84 équipes réparties dans 3 volets de compétition : élite, ouvert et sénior;

ATTENDU QUE le Club de Curling Nairn a présenté une demande d'aide financière à la MRC de Charlevoix-Est dans le cadre du Programme de soutien aux projets structurants améliorant les milieux de vie afin d'obtenir une contribution de 2 500 \$;

ATTENDU QUE chaque municipalité a dorénavant des sommes réservées dans le cadre de ce programme et qu'elle doit accepter le versement des aides financières demandées, dont le financement sera puisé à même cette réserve;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DUMENT RÉ-SOLU QUE la Ville de Clermont confirme à la MRC de Charlevoix-Est qu'elle accepte le versement de 2 500 \$ du fonds réservé à la Ville de Clermont, dans le Programme de soutien aux projets structurants améliorant les milieux de vie 2016-2017.

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Stéphane Charest, MRC de Charlevoix-Est, 172 Boul. Notre-Dame, Clermont, Québec G4A 1G1 ainsi qu'à monsieur Bruno Turcotte, président, Challenge Casino de Charlevoix.

**5.5 TRANSPORT COLLECTIF – COMPÉTENCE À LA MRC DE CHARLEVOIX-EST
RÉSOLUTION NO. 10908-10-16**

CONSIDÉRANT la réception, par poste recommandée, de la résolution numéro 16-08-44 de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix-Est confirmant son intention de déclarer compétence conformément à l'article 678.0.2.2 du Code municipal;

CONSIDÉRANT les discussions du conseil relativement à la nécessité pour les municipalités de Charlevoix-Est de disposer d'un service de transport collectif quant à la consolidation et l'amélioration des services de transport collectif sur le territoire pour le mieux-être des citoyens et du milieu;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est organise depuis 2005, le transport collectif et adapté, via son service de transport (STCCE) et que ses activités se font sous son entière gestion afin d'assurer le transport de personnes sur tout le territoire;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 678.0.2.3 du Code municipal la municipalité locale doit, dans les 60 jours de la réception de la résolution de la municipalité régionale de comté, identifier tout fonctionnaire ou employé qui consacre son temps de travail et dont les services ne seront plus requis pour le motif que la municipalité perd la compétence en cette matière;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 678.0.2.3 du Code municipal la municipalité locale doit, dans les 60 jours de la réception de la résolution de la municipalité régionale de comté, identifier tout équipement ou matériel qui deviendra inutile pour le motif que la municipalité perd la compétence;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 678.0.2.9 du Code municipal, une municipalité locale à l'égard de laquelle la municipalité régionale de comté a déclaré sa compétence en vertu de l'article 678.0.2.1 ne peut exercer le droit de retrait qu'accorde le troisième aliéna de l'article 188 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- D'accepter que la municipalité régionale de comté de Charlevoix-Est adopte un règlement conformément à l'article 678.0.2.1 du Code municipal, déclarant sa compétence à l'égard des municipalités locales de son territoire en matière de transport collectif;
- De confirmer qu'aucun fonctionnaire ou employé n'est affecté par la perte de compétence relativement au transport collectif conformément à l'article 678.0.2.3 du Code municipal;
- De confirmer qu'aucun équipement ou matériel deviendra inutile à la suite de cette perte de compétence conformément à l'article 678.0.2.3 du Code municipal;
- De faire parvenir une copie conforme de la présente résolution à la MRC de Charlevoix-Est conformément à l'article 678.0.2.3 du Code municipal.

6. TRAVAUX PUBLICS

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8. SÉCURITÉ INCENDIE

9. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

9.1 MANDAT À ROBITAILLE LAROUCHE DÉRY – ARÉNA DE CLERMONT RÉSOLUTION NO. 10909-10-16

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DUMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont retient les services de la firme Robitaille Larouche Déry, architectes pour la réalisation du projet d'étude de réaménagement de l'aréna de Clermont, conformément à leur offre de service en date du 22 septembre 2016 et portant le numéro de pièce P1-2016-10-11

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Sylvain Larouche, architecte, 1972 chemin du Sault, Saint-Romuald, Québec G6W 2L2.

9.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS – PROJET DE RELOCALISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

RÉSOLUTION NO. 10910-10-16

ATTENDU QUE la Ville de Clermont travaille depuis quelques mois, à la préparation d'un projet de relocalisation de sa bibliothèque municipale;

ATTENDU QUE la Ville de Clermont s'est récemment portée acquéreur de l'Église de la municipalité, dans le but d'utiliser le tiers du rez-de-chaussée pour y aménager la bibliothèque;

ATTENDU QUE les coûts de construction sont importants et que la Ville de Clermont désire présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'Aide aux immobilisations du Ministère de la Culture et des Communications;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LE CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉSOLU :

QUE la Ville de Clermont dépose au Ministère de la Culture et des Communications, une demande officielle d'aide financière dans le cadre du Programme d'Aide aux immobilisations;

QUE madame Brigitte Harvey, directrice générale ou en son absence, monsieur Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint soit autorisée à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

QUE la Ville de Clermont s'engage à défrayer les coûts non subventionnés par le Ministère de la Culture et des Communications pour la réalisation du projet de construction.

QUE la présente résolution soit adressée au Ministère de la Culture et des Communications.

10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

11. COMPTES

11.1 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET SALAIRES DE SEPTEMBRE 2016
RÉSOLUTION NO. 10911-10-16

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des déboursés et des salaires du mois de septembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DÛMENT RÉSOLU de ratifier les déboursés de septembre 2016 au montant de 175 407.36 \$ ainsi que le versement des salaires de septembre 2016 au montant de 70 924.24 \$ et portant le numéro de pièce P2-2016-10-11.

11.2 AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER AU 30-09-2016
RÉSOLUTION NO. 10912-10-16

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste suggérée de paiement des comptes à payer de septembre 2016 ;

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU MARDI 11 OCTOBRE 2016

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET DUMENT RÉSOLU QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de septembre 2016 et autorise la directrice générale ou son remplaçant à procéder au paiement des comptes au montant de 185 360.37 \$ et portant le numéro de pièce P2-2016-10-11, certificat de crédit disponible numéro 2016-10-2165.

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense décrite par la présente résolution est projetée par le conseil.

Certificat de crédit no. 2016-10-2165

Directrice générale et secrétaire-trésorière

12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS

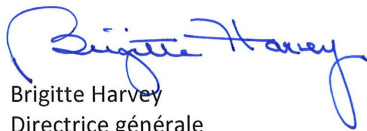
**13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTION NO. 10913-10-16**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY QUE l'assemblée soit levée à 20 h 15.

Jean-Pierre Gagnon
Maire

Brigitte Harvey
Directrice générale

VRAIE COPIE CERTIFIÉE


Brigitte Harvey
Directrice générale